

Obtention de l'attestation de nationalité burundaise en Allemagne

@rib News, 31/07/2013
L'Ambassade du Burundi auprès des Etats du BENELUX et de l'Union Européenne, relatif à l'obtention du passeport burundais, l'Ambassade de la République du Burundi en République Fédérale d'Allemagne informe tous les Burundais de sa zone d'accréditation que l'obtention de l'attestation de nationalité sera conditionnée à la présence physique du demandeur qui voudra bien se munir de tous les documents à sa disposition prouvant sa nationalité burundaise. L'Agent consulaire de l'Ambassade procèdera aux vérifications nécessaires afin d'éviter de délivrer des documents burundais des non-Burundais.

Pour rappel, l'opération de collecte des données personnelles à l'Ambassade du Burundi à Bruxelles, aura lieu du 12 au 23 Août 2013. Fait le 31/07/2013 à 14h00. Dr. Edouard BIZIMANA